

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lancement du *Répertoire des activités de perfectionnement 2026-2027* : 600 formations pour les travailleurs et travailleuses de la construction

Montréal, le 16 septembre 2026 – La Commission de la construction du Québec (CCQ), en collaboration avec les associations patronales et syndicales de l'industrie, a mis en ligne la semaine dernière le *Répertoire des activités de perfectionnement 2026-2027*. Ce dernier propose plus de 600 formations gratuites destinées aux travailleuses et aux travailleurs de la construction afin de les aider à développer leurs compétences et à s'adapter à l'évolution constante des pratiques sur les chantiers.

Pour accompagner ce déploiement, le programme Compétences Construction dévoile une nouvelle campagne promotionnelle, mettant en vedette Ron Fournier. Sous le thème « Ne pénalisez pas votre carrière. Perfectionnez-vous. », la campagne établit un parallèle entre le sport et la construction pour rappeler qu'améliorer ses compétences demeure l'une des meilleures façons de rester performant(e) tout au long de sa carrière.

Les activités offertes couvrent l'ensemble des métiers et occupations de l'industrie. Elles permettent notamment d'acquérir de nouvelles techniques de travail, d'approfondir ses connaissances, de se familiariser avec de nouveaux matériaux et d'explorer des approches innovantes adaptées aux réalités du chantier. Plusieurs formations sont également reconnues dans le cadre des obligations de formation prévues pour certains travailleurs et certaines travailleuses.

Les employeurs peuvent également compter sur le Service de formation aux entreprises (SFAE) de la CCQ. Ce service leur permet, à titre d'exemple, d'organiser directement dans leurs locaux une formation présente dans le répertoire. Ils peuvent aussi être accompagnés dans l'identification de leurs besoins et dans la planification de formations adaptées à leur réalité opérationnelle afin de soutenir le développement des compétences de leurs équipes.

Le *Répertoire des activités de perfectionnement* de Compétences Construction est financé par le Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction, administré par la CCQ en collaboration avec les associations patronales et syndicales. Ce modèle, unique en Amérique du Nord, permet à l'industrie d'investir collectivement dans le développement des compétences de sa main-d'œuvre et de soutenir l'amélioration continue des pratiques sur les chantiers.

Le perfectionnement en chiffres

- 15 401 travailleurs et travailleuses ont participé à une ou plusieurs activités de perfectionnement, en 2024-2025;
- Plus de 12 M\$ ont été versés en mesures incitatives liées à la formation;
- Le Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction possédait un actif total de 243 M\$ au 31 décembre 2025.

Pour consulter le *Répertoire des activités de perfectionnement* 2026-2027, visitez competencesconstruction.com.

CITATIONS

« Avec plus de 600 activités de perfectionnement offertes dans le *Répertoire*, plus de 15 400 travailleurs et travailleuses ayant participé à des activités de perfectionnement, et un fonds dédié avec un actif total de 243 M\$, notre industrie dispose de leviers concrets pour agir afin d'améliorer la productivité sur les chantiers. Grâce à cette offre unique en Amérique du Nord et à la collaboration de l'ensemble des partenaires, nous avons les moyens d'accroître la productivité et l'employabilité de la main-d'œuvre pour répondre aux besoins croissants de l'industrie, et faire du Québec une référence en matière de développement des compétences. »

— Audrey Murray, présidente-directrice générale de la Commission de la construction du Québec

« Le perfectionnement joue un rôle essentiel dans la qualité des travaux, la productivité des entreprises et l'adaptation de l'industrie aux nouvelles réalités. Grâce à cette offre de formation, les travailleuses et travailleurs peuvent continuer à développer leur expertise tout au long de leur parcours professionnel; et les employeurs et employeuses peuvent ainsi compter sur une main-d'œuvre toujours plus compétente et compétitive. »

— Les membres syndicaux, syndicales, patronaux et patronales du Comité sur la formation professionnelle de l'industrie de la construction

À propos de la Commission de la construction du Québec

Créée en 1987, la Commission de la construction du Québec est responsable de l'application de la *Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction* (loi R-20), qui encadre cette industrie. Elle offre de nombreux services aux clientèles qu'elle dessert, notamment pour tout ce qui a trait à la formation professionnelle, à la gestion de la main-d'œuvre et à l'application des conventions collectives de l'industrie de la construction.

Pour obtenir plus de renseignements, visitez le ccq.org.

- 30 -

Source : Noémie L'Heureux-Daigneault
Direction des affaires publiques et des communications
514 341-7740
medias@ccq.org

Site Web: ccq.org
Facebook.com/ccq